

Déclaration du SNUipp-FSU à la CAPD du 27 mars 2014

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

Nous ne pouvons commencer cette CAPD sans aborder la question des permutations informatiques. Si la courbe s'inverse timidement au niveau national, l'Eure-et-Loir s'enfonce : 91.25% des collègues n'obtiennent pas de mutation.

Nous vous avons déjà alerté sur la situation injuste pour nos collègues du département d'Eure-et-Loir vécue de plus en plus difficilement car les obligeant à vivre des contraintes familiales et financières pénibles parfois depuis plusieurs années.

Avec seulement **8.75% de mutations satisfaites (13.25% en 2013) pour notre département**, le verdict 2014 affiche un taux historiquement faible. **C'est la chute libre !**

Ainsi, les mutations au titre du rapprochement de conjoint, présentées elles aussi comme prioritaires, sont pour la première fois en dessous des 20% de satisfaction : 16,43% alors qu'ils étaient 26,72 % en 2013, 38,46 % en 2010...**Pour l'Eure-et-Loir, les chiffres sont accablants : moins d'un enseignant sur six pourra rejoindre son conjoint à la rentrée prochaine.**

Par courrier, le 11 mars dernier, nous vous demandions des mesures d'urgence pour la mobilité des enseignants de notre département, faute de réponse de votre part nous renouvelons aujourd'hui cette demande, la phase ineat /exeat doit être traitée avec la plus grande attention en vue de satisfaire de manière équitable et transparente les demandes du plus grand nombre de nos collègues.

Nous ne pouvons accepter que plus de 20 collègues avec un barème supérieur à 500pts (rapprochement de conjoint avec enfants) n'obtiennent pas de mutations.

Les causes de cette situation négative sont connues : les suppressions massives d'emploi des dernières années et les réformes des retraites successives qui contraignent à travailler plus longtemps avec des niveaux de pension diminués ont fortement impacté les possibilités de mobilité des enseignants. Les créations d'emploi et le retour à une formation initiale des enseignants mettront encore du temps à produire leurs effets.

De trop nombreux enseignants vont donc à nouveau se voir contraints à des choix difficiles entre leurs aspirations professionnelles et leur situation familiale.

Lors du groupe de travail national « bilan » du mardi 25 mars, le SNUipp-FSU a porté à nouveau son exigence de voir cette question traitée au mieux de l'intérêt des enseignants du premier degré.

Du 27 novembre au 4 décembre 2014 auront lieu les élections professionnelles, qui permettent de choisir les représentants du personnel à cette CAPD et dans les autres instances représentatives nationales, académiques et départementales. Nous tenons à rappeler fermement ici l'importance de la participation du plus grand nombre d'enseignants à ce moment qui donne tout son poids au paritarisme, l'importance d'un dialogue social de qualité et la nécessité de tout mettre en œuvre pour permettre aux représentants du personnel et à nos collègues l'exercice des droits syndicaux. A cet égard, il est plus que temps de permettre un exercice effectif du droit syndical des enseignants, réunions d'informations syndicales, congés de formation syndicaux. Concernant nos collègues, il est inadmissible que leur soit opposé des refus de participation, que le non-



remplacement oblige nos collègues à faire le choix entre la classe et leur participation aux stages. La notion de nécessité de service ne peut être opposée à toute occasion comme seule réponse, l'administration devant être le garant des droits de nos collègues et de leurs représentants.

Concernant les temps partiels, dont la CAPD doit étudier les demandes, les enseignants d'Eure-et-Loir ont dus faire des demandes sur des quotités indicatives, sans connaître le salaire qui sera le leur à la rentrée prochaine. La mise en œuvre de la réforme des rythmes dans les conditions que nous connaissons impose que ce soit leur(s) lieu(x) d'exercice qui détermine la quotité exacte du service de chacun, quel autre emploi impose des contraintes identiques ? Le refus d'autoriser, de proposer même l'ensemble des quotités possibles, est une atteinte au droit des enseignants des écoles. Nous exigeons que les enseignants des écoles puissent solliciter et obtenir une quotité de 80%.

Les opérations de mouvement qui vont débiter demain, risque une nouvelle fois d'être complexifiée au détriment nos collègues et des écoles. En effet les mesures de carte scolaire, reportées après le second tour des élections municipales, vont contraindre à des ajustements de vœux. Si on y ajoute un nombre important de postes bloqués pour la phase principale du mouvement 2014, similaire à 2013, cette mesure aura des conséquences néfastes sur les possibilités de mutations de nos collègues.

Alors que l'objectif d'un maximum d'affectations à titre définitif est affiché, ce blocage de postes, pouvant tous être pourvus, va à l'encontre de cette volonté. C'est pourquoi nous vous demandons d'y renoncer.

Enfin, nous rappelons que rien ne doit se faire sans les enseignants à qui il faut redonner de la confiance et de la reconnaissance. Cela passe notamment par une amélioration des conditions de travail et une revalorisation salariale qui doit être actée lors des discussions qui vont s'ouvrir avec la ministre de la Fonction Publique en Mai.